

Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

FEVRIER 2004 N°433



EN DIRECT DU CONSEIL

Les élus étaient réunis le 13 février 2004. Absentes excusées : Chantal DURAND et Marie-José COMTE. Les dossiers ci-après ont été examinés :

1) COMPETENCE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE

Antérieurement la compétence de la distribution d'énergie électrique était du ressort du SIVOM de Baccarat.

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) ayant été dissout, cette même compétence a été reprise par la Communauté de Communes du Cristal par délibération communautaire en date du 6 novembre 2003.

La commune de Thiaville-sur-Meurthe, membre de la Communauté de Communes du Cristal, confie à cette dernière la compétence en question.

2) FORÊT :

La commune attribue par contrat une exploitation de la forêt à la Société ZERBOIS représentée par Monsieur Lionel ZER. Il s'agit du façonnage et du débardage de grumes de chêne sur les parcelles 12-13.

3) TRAVAUX ROUTE DU PONT

Les pluies abondantes de la mi-janvier ayant mis en évidence la nécessité de poser entre autres des caniveaux et de créer un aqueduc, un avenant au marché initial a été examiné et décidé. Il est demandé également au maître d'œuvre de proposer un devis pour la pose d'une rambarde de protection à la sortie du pont côté Thiaville, le dénivelé du talus représentant un danger pour les usagers.

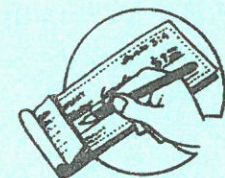
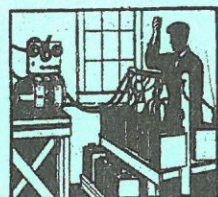
4) CIMETIERE

Un agrandissement du cimetière, ainsi que la création d'un jardin du Souvenir et d'un columbarium sont mis à l'étude.

Ce projet s'accompagnera de la réalisation de crépis sur l'extérieur du mur d'enceinte complété par un « chapeau » d'étanchéité sur son faîte.

5) AFFAIRES SCOLAIRES

- Il est décidé d'acquérir au profit des enfants de l'Ecole des manuels scolaires d'histoire-géo qui seront mis en place à la rentrée de septembre.
 - Une subvention forfaitaire de 16 € par élève est accordée pour favoriser une classe verte au printemps 2004. 18 élèves sont concernés.
 - Le surcoût des entrées piscine de la période novembre et décembre est pris en compte par la commune, soit 35 entrées à 0,80 €.
- Dorénavant cette mesure s'appliquera de façon automatique sur justificatif fourni par le Directeur de l'école.



6) ACCES GRANDE SALLE

Une allée goudronnée sera réalisée pour l'accès à la salle polyvalente à vocation sportive.

L'entreprise VALANTIN est chargée de cette opération qui évitera que les sportifs entraînent avec leurs chaussures des dépôts de particules de trapp dommageables pour le revêtement de sol.

7) BATIMENT GENDARMERIE DU CANTON DE BACCARAT

La Commune de Thiaville/Meurthe est favorable au principe de la création d'un Syndicat Intercommunal regroupant les communes du canton, lequel syndicat pourrait se voir confier la compétence concernant l'aménagement, la gestion du bâtiment abritant la brigade de Gendarmerie Territoriale. Ce Bâtiment mérite d'être réaménagé pour garantir la mission et améliorer les conditions de travail des personnels.

Le conseil émet cet avis à la condition que l'ensemble des communes du canton adhèrent au Syndicat et participent de fait à cette réalisation.

8) ENTREPRISE MAIREL

L'entreprise MAIREL adjudicataire de travaux sur le chantier de la salle à vocation sportive, a effectué ceux-ci courant de l'année 2000.

S'agissant de menuiseries en PVC, il s'est avéré qu'il était nécessaire à l'usage de procéder à des ajustements et de remédier à des défauts de fonctionnement.

L'entreprise sollicitée par téléphone, par courrier, aussi bien par la commune que par l'architecte, ne s'est toujours pas manifestée à ce jour.

Devant cet état de fait, le Maire demande au Conseil une approbation pour engager les procédures qui pourraient amener cette entreprise à intervenir.

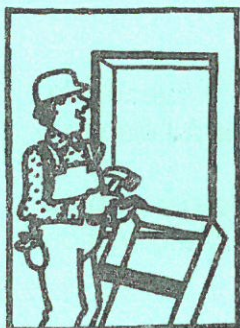
LA VIE DU VILLAGE

Décès

Le 23 janvier 2004, est décédée à Thiaville/Meurthe : Madame Veuve Marie-Louise TISSERAND. Elle avait 82 ans et était domiciliée 28 rue du Moulin.

Le 25 janvier 2004, est décédée à Raon-l'Étape : Madame Veuve Elisabeth DEMANGE. Elle avait 70 ans et était domiciliée 9 Rue de la Libération.

A ces familles dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.





CARTES NATIONALES D'IDENTITES

A l'approche des examens, nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'avoir sa carte d'identité. Les personnes qui ont leur carte périmée sont priées de venir en Mairie dans les meilleurs délais pour refaire une demande de renouvellement.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Samedi 28 février 2004 : Carnaval au Foyer Rural organisé par les Amis de l'école.
- Le repas des Aînés organisé par l'Association Familiale est reporté ultérieurement en raison des élections.



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

EDF-GDF

EDF nous informe que l'entreprise Robert DIEUDONNE, 9 rue de la Goutte 88600 BELMONT SUR BUTTANT est chargée de procéder à l'élagage des arbres qui se trouvent à proximité des réseaux de distribution.

Cette société a pour consigne de prévenir les propriétaires des arbres avant toute intervention en leur communiquant les avis d'information correspondants.

Le CROUS Nancy-Metz

Les demandes de bourse d'enseignement supérieur, de bourse sur critères universitaires et de logement universitaire pour l'année 2004/2005 ont lieu du 15 janvier au 30 avril 2004, à l'exception des lundi matin, jeudi matin et du 1^{er} mercredi de chaque mois.

Sur Minitel : 3614 CROUSLOR

Sur Internet : www.crous-nancy-metz.fr

Se renseigner en Mairie pour plus de précisions.



CAMPAGNE DE MESURES SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

A la demande de l'Agence de l'Eau, IRH Environnement a effectué une campagne de mesures de débits et de prélèvements du 7 au 9 novembre 2003, sur les réseaux d'assainissement de la commune.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

1) L'ensemble des effluents collectés de la commune aboutit au poste de relèvement général sans rejet intermédiaire. Le problème rencontré lors de la mesure de mai 2002 (effluents de la rue Fagnoux directement raccordés au milieu naturel) est donc résolu.

2) Le taux de raccordement (base DCO-DB05) calculé le second jour (1^{er} jour non représentatif en raison de rejets supposés non domestiques) est de 71 %, par rapport à la population théoriquement raccordée (408 habitants de THIAVILLE + 80 habitants de LACHAPELLE, soit 488 habitants).

Par rapport au volume mesuré des eaux strictement domestiques, ce taux de raccordement serait de 84 %.

Le volume des eaux claires parasites est de 12 m³/jour induisant un taux de dilution de 27 %.

Conclusions :

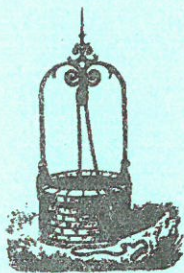
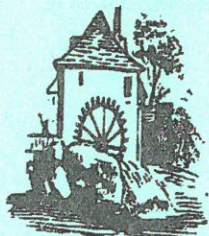
La charge moyenne de pollution collectée par le réseau d'assainissement communal (hors MeST) s'élève à 350 équivalents-habitants. Le taux de raccordement est donc de 71 %, ce qui est satisfaisant (en effet en DCO-DB05, le taux de raccordement est de 80 %). Les valeurs des concentrations des ESD montrent que peu de fosses septiques sont raccordées au système d'assainissement.

Hormis pour les MeST, les résultats pour les estimations de la population raccordée sont relativement homogènes.

Le volume total journalier mesuré a été de 56,2 m³. Le volume des eaux usées domestiques s'élève à 44,2 m³ pour un volume d'eaux usées théoriques de 52,8 m³. Le taux de raccordement en volume est donc de 84 %.

Le volume journalier des eaux claires parasites est de 12 m³ induisant un taux de dilution de 27 %. Ce taux de dilution est relativement faible (presque 0,3 volume d'eaux claires pour un volume d'eaux usées collectées).

Les résultats de ce jour sont cohérents. Les mesures n'ont pas été parasitées par des rejets d'eaux usées non domestiques.



NUMEROS D'URGENCE CONCERNANT LES JEUNES

Le suicide représente, avec plus de 100 000 tentatives par an et près de 10 000 morts, un fléau qui touche tout particulièrement les jeunes de 15 à 20 ans, au point d'être pour eux la deuxième cause de mortalité. Et d'autres menaces les guettent : maltraitements, drogue, dépression, difficultés à aborder les problèmes de santé physique ou psychologique. Ces numéros d'appels sont gratuits et anonymes :



- Fil santé jeunes : 0 800 235 236
- SOS Amitié : 01 42 96 26 26
- Drogues info service : 113
- Sida info service : 0 800 840 800
- Allô Enfance Maltraitée (public) : 119
- Enfance et Partage (associatif) : 0 800 05 12 34
- Suicide écoute : 01 45 39 40 00

FERMETURE DE LA BOULANGERIE

La Boulangerie Pâtisserie PIERRON sera fermée du 1^{er} au 15 mars inclus. Réouverture le 16 mars 2004.

Un dépôt de pain sera ouvert à partir du 1^{er} mars 2004.

Sur la place de la Mairie à Thiaville :

- de 10 h à 10h30

A l'arrêt de bus de Lachapelle

- de 10h30 à 11 h. Notez-le. Merci.



CLIN D'OEIL

- Lors d'une croisière sur un paquebot, une mère de famille demande au capitaine du bateau :
- Pourquoi, lorsqu'un bateau coule, on crie : « Les femmes et les enfants d'abord ! »
 - Parce qu'après, les requins n'ont plus faim.
- - Monsieur le directeur, dit un gardien de zoo, je démissionne. Je n'en peux plus de devoir surveiller, huit heures par jour, ces créatures sans cervelle qui se déplacent en troupeau, ne pensent qu'à s'empiffrer et qui, si on les laissait faire, écraseraient tout sur leur passage, en ne laissant qu'un champ de ruines de cet établissement.
- Tout de même, répond le directeur, je vous trouve bien sévère avec les éléphants !
 - Qui vous parle des éléphants ? Moi je vous parle des visiteurs.
- Un homme se rend dans une animalerie pour acheter un perroquet qui parle. Le vendeur lui propose un mâle garanti très doué et très bavard. Deux jours après, le client le rapporte :
- Votre perroquet parle certes, mais en japonais ! Appelez-moi le directeur !
 - Je suis navré, Monsieur, mon vendeur aurait dû vous dire qu'il fallait obligatoirement acheter le couple !
 - Et pourquoi donc acheter le couple ?
 - C'est la femelle qui traduit en français !



On vous informe

Message de l'association JEUNESSE-LOISIRS

Après l'assemblée Générale du 30/01/2004, tous les membres du bureau ont démissionné ; à l'heure actuelle, l'association est en sommeil car aucune bonne volonté ne s'est représentée.

Le manque d'investissement des parents, plutôt consommateurs, a été fatal !!

Nous tenons à remercier les quelques parents qui étaient présents et qui eux se sentent concernés.

Pensez aux prochaines Vacances! Qu'allez vous faire de vos enfants, eux qui aimaient les activités et se retrouver entre copains ?

Une ultime réunion aura lieu courant Mars (la date vous sera communiquée par courrier, l'Entre nous et le Flash).

En attendant cette future réunion ne restez pas les bras croisés, le bureau reste à la disposition de parents qui souhaitent s'investir dans la vie de nos villages et continuer à leur tour ce que d'autres ont créé.

Le bureau actuel ne vous laissera pas, il vous initiera à la mise en place d'un centre de loisirs.

Personnes du bureau :

- | | | |
|---|---------------------------|------------------|
| ➤ | Madame COLIN Christine | ☎:03.83.71.44.37 |
| ➤ | Monsieur SUREAU Olivier | |
| ➤ | Monsieur SERRIERE Denis | ☎:03.83.71.43.56 |
| ➤ | Monsieur THIRION Jean Luc | ☎:03.83.71.42.11 |

Le parc de conteneurs de la ville de BACCARAT

Afin que chacun soit informé au mieux de l'ensemble des conteneurs mis à disposition, voici un plan qui répertorie tous les bacs de collecte de nos voisins communaux.

□ 3 CONTENEURS À VETEMENTS

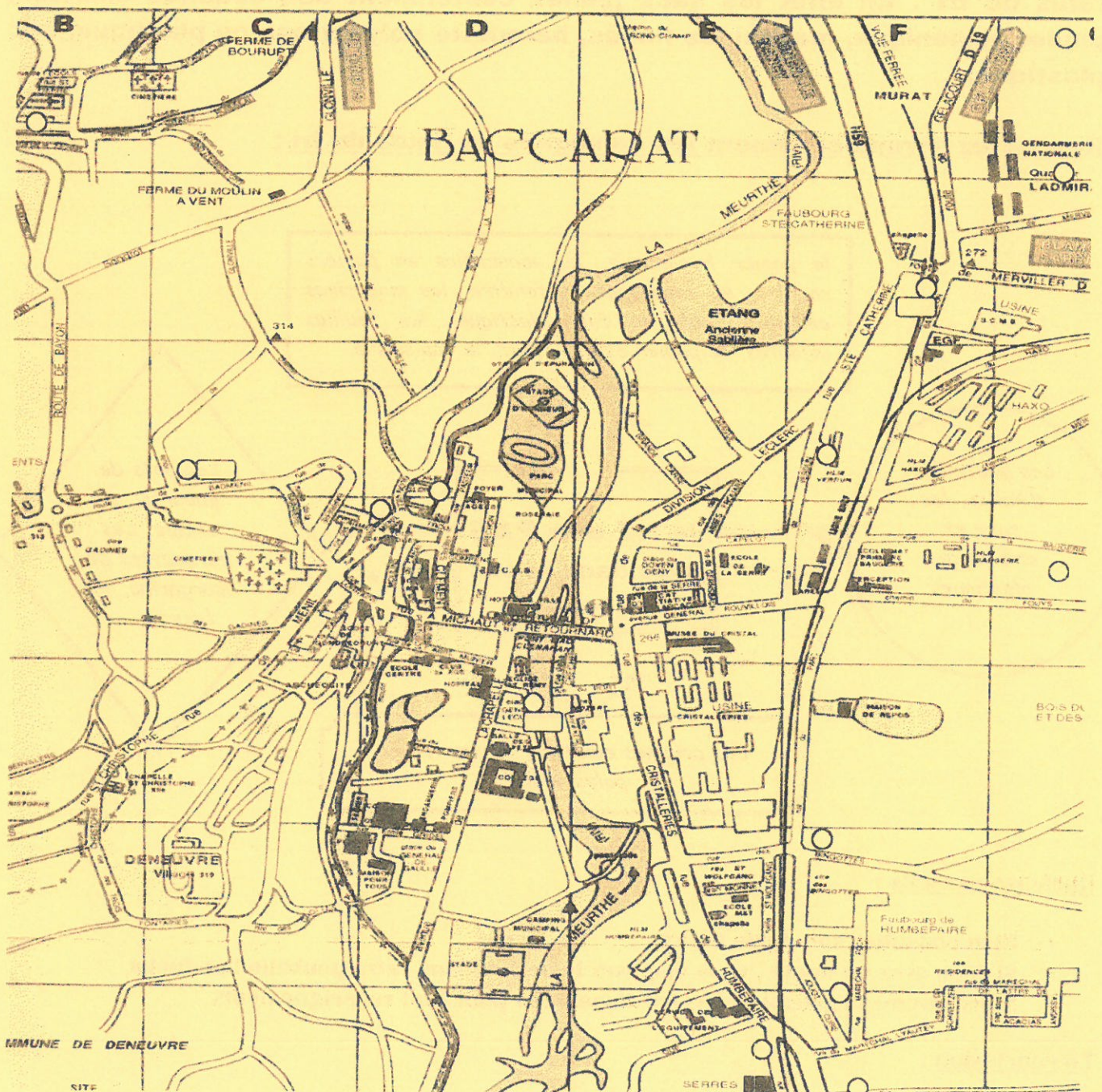
Pont SNCF, direction Merviller
Place du marché, Haut Buisson

★ 1 BENNE À DÉCHETS VERTS

Place du marché

○ 17 CONTENEURS À VERRES

Badménil (B1), Rond-Point du Haut Buisson (B3), Rue de Glonville (C4), rue Pasteur (D3), (4) place du marché (D5), (2) Gendarmerie Ladmirault (G1), Pont SNCF en direction de Merviller (F2), HLM Baugerie (G4), HLM Verdun (F3), Passage à niveau des Bingottes (F6), Rue Joliot Curie (F7), rue de Grammont (F7), rue Charles Pécate (E7).

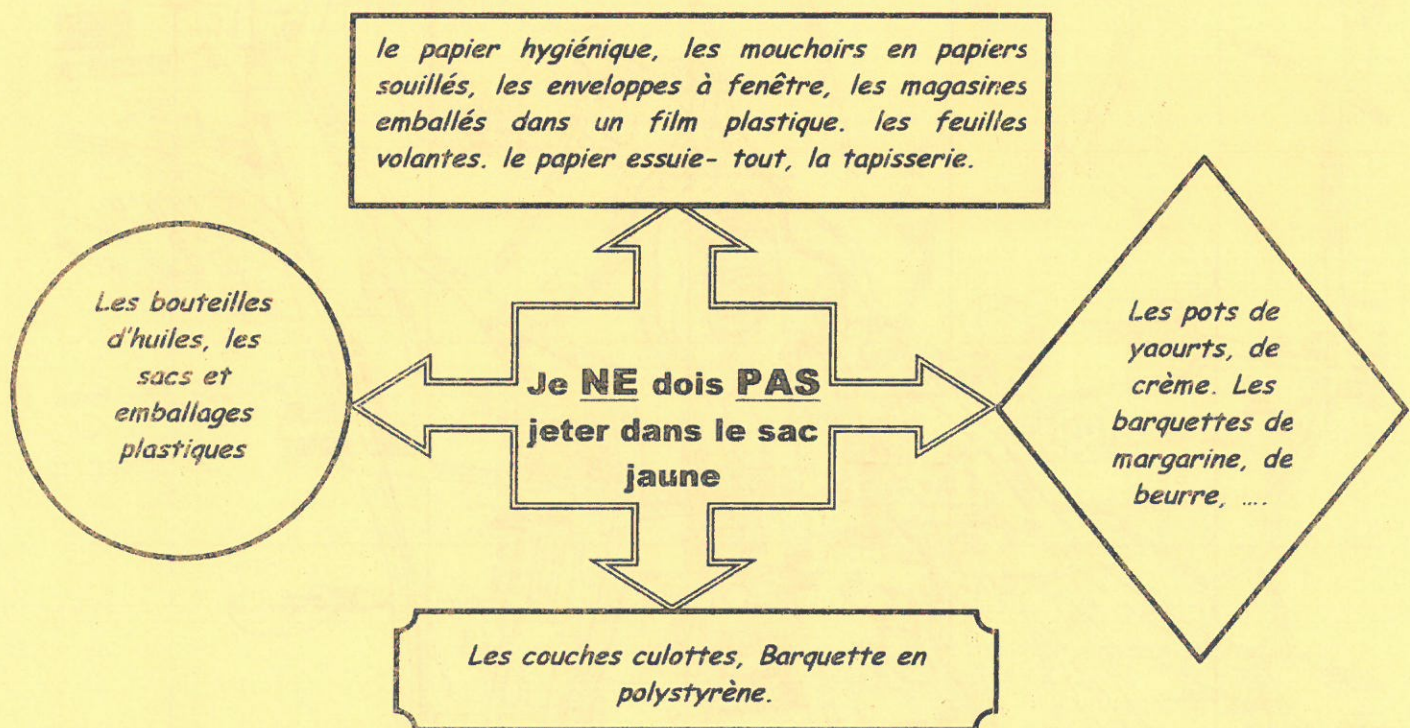


TRI SÉLECTIF

CONTINUONS NOS EFFORTS !

Le tri sélectif des emballages ménagers ne doit pas être vécu comme une contrainte, mais plutôt comme un moyen de faire diminuer le poids de notre poubelle noire et ainsi de maîtriser l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères. Les « trieurs » que vous êtes ont fait de gros efforts depuis la mise en place du tri le 1^{er} avril 2003. Mais malgré, ces efforts ils restent des habitants qui font encore quelques erreurs. D'ailleurs La dernière caractérisation effectuée en janvier 2004 fait apparaître un taux de 31% de refus de tri . En effet les sacs jaunes contenaient des couches culottes, papier hygiénique, magazines filmés, barquette polystyrène ou plastique, sac plastique.....

Respectez scrupuleusement les consignes du guide du tri :



Quelques conseils :

- Bien consulter son guide du tri
- Si vous avez un doute , vous disposez le déchet dans votre poubelle habituelle
- Nous sommes également à votre disposition pour tout renseignements.

En conclusion :

Nous devons poursuivre nos efforts de tri pour le bien de tous, sachant que plus nous trierons, plus nos efforts seront valorisés par des retombées économiques plus importantes et une diminution du poids de nos poubelles noires.

LE PERMIS DE CONDUIRE A POINTS

- **Vous disposez à l'origine d'un capital de douze points sur votre permis de conduire**

A chaque infraction constatée, vous perdez un certain nombre de points, compris entre 1 et 6 selon un barème. La perte ne peut excéder 8 points même si plusieurs infractions sont simultanément constatées.

- **Perte des douze points**

La perte totale de votre capital-points vous est signifiée par courrier recommandé émis par les services de la préfecture auxquels vous êtes tenu de confier votre permis de conduire dans un délai d'une semaine.

- **Comment reconstituer votre capital points ?**

Si, durant les années à venir, vous ne commettez aucune infraction, votre capital-points sera rétabli.

Si vous acceptez de participer au stage de 2 jours organisé par la Sécurité Routière, 4 points vous seront restitués. Cependant, un tel stage ne peut être suivi que tous les 2 ans et n'ouvrira que sur un capital de 11 points maximum.

- **Comment retrouver son permis de conduire ?**

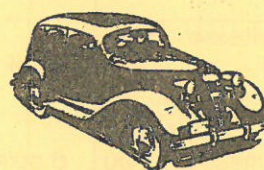
Si votre permis de conduire a été annulé à la suite de la perte de votre capital-points, il vous faudra attendre un délai de 6 mois. Vous devrez vous soumettre à un examen médical et psychotechnique afin de déterminer votre aptitude à la conduite. Si vous étiez titulaire du permis de conduire depuis plus de 3 ans et avez refait acte de candidature moins de 3 mois après la date de fin d'interdiction de solliciter un permis, vous devrez réussir l'épreuve du code de la route. Si vous étiez titulaire du permis de conduire depuis moins de 3 ans, il vous faudra repasser les épreuves du code et de la conduite.

- **Textes de référence :** Code de la route, articles L223-1 à L223-8 et R223-1 à R223-14.

- **Le savez-vous ?**

- Le respect des **distances de sécurité** sur autoroute consiste à pouvoir compter 2 traits de peinture entre votre véhicule et celui qui vous précède.

- Aujourd'hui, avec la **ceinture de sécurité**, un choc n'est pratiquement jamais mortel aux vitesses couramment pratiquées en ville.
- 85 % des cas d'accidents mortels sont liés à l'alcool, les responsables étant souvent des **buveurs occasionnels**.
- Une crispation douloureuse du cou ou des épaules, le besoin de se masser la nuque ou le désir fréquent de changer de position constituent des **signes de fatigue au volant**.
- Un enfant de 8 ans met encore 3 à 4 secondes à distinguer un véhicule à l'arrêt d'un véhicule en mouvement, contre ½ seconde pour un adulte.
- Les **personnes âgées** représentent 15 % de la population et 18 % des tués. Parmi les piétons tués, 2 sur 5 sont des personnes âgées. Face à la conduite, les plus de 65 ans deviennent vulnérables, mais l'âge n'est pas un handicap qui interdit de conduire. Des stages de réactualisation des connaissances existent afin de répondre aux conducteurs qui assistent au fil des ans à une évolution sensible de la signalisation, du trafic et de la réglementation du Code de la route. Par ailleurs, une bonne hygiène de vie, des activités physiques régulières et des lunettes adaptées contribuent à la sécurité de la personne âgée. Son médecin traitant, en outre, est à même d'évaluer ses capacités de conduite et de la prévenir de l'incidence de certains médicaments prescrits. Enfin, un véhicule muni d'une boîte automatique et d'une grande surface vitrée peut être un recours intéressant dans le cadre des effets du vieillissement et de la conduite.



Un numéro pour les verbalisés

☎ 08.11.10.20.30

(appel non surtaxé, au prix
d'une communication locale)

Le Centre national de traitement des infractions au code de la route a récemment ouvert une ligne téléphonique destinée à « assurer la meilleure information possible des personnes ayant fait l'objet d'une contravention dans le cadre du dispositif de contrôle radar automatisé » (Sécurité Routière). Du lundi au vendredi, de 9 à 21 heures, 5 personnes, assistées d'un agent de police judiciaire, répondent aux questions des usagers.

■ *Que risquez-vous ?*

INFRACTIONS	POINTS	AMENDES			AUTRES SANCTIONS
		Forfaitaire	Forfaitaire minorée	Forfaitaire majorée	
Non présentation immédiate du permis ou de l'assurance	Aucun	11 €	Aucune	33 €	
Arrêt ou stationnement au-delà du temps réglementaire	Aucun	11 €	Aucune	33 €	
Arrêt ou stationnement gênant ou abusif	Aucun	35 €	Aucune	150 €	
Utilisation d'un téléphone portable en cours de conduite	2 points	35 €	22 €	75 €	
Plaque d'immatriculation non réglementaire ou illisible	Aucun	68 €	45 €	180 €	Immobilisation du véhicule
Défaut du port de la ceinture de sécurité	3 points	135 €	90 €	375 €	Contravention pour chaque occupant non attaché
Refus de priorité – non-respect d'un feu rouge, d'un stop ou d'un sens interdit	4 points	135 €	90 €	375 €	Suspension du permis (3 ans maximum)
Dépassement dangereux Franchissement d'une ligne continue	3 points	135 €	90 €	375 €	
Excès de vitesse < ou = à 20 km/h	1 point (*)	135 €	90 €	375 €	
Excès de vitesse d'au moins 20 km/h mais < à 30 km/h	2 points (*)	135 €	90 €	375 €	
Excès de vitesse d'au moins 30 km/h mais < à 40 km/h	3 points	135 €	90 €	375 €	Suspension du permis de conduire (3 ans max.)
Excès de vitesse d'au moins 40 km/h mais < à 50 km/h	4 points	135 €	90 €	375 €	Rétention immédiate du véhicule Suspension du permis (3 ans maximum)
Excès de vitesse d'au moins 50 km/h	4 points	Amende fixée par le tribunal (1 500 € maximum – 3 000 € en cas de récidive)			Rétention immédiate du véhicule – Suspension du permis (3 ans maximum)
Récidive dans l'année d'un excès de vitesse d'au moins 50 km/h	6 points	Amende fixée par le tribunal (jusqu'à 3 750 €)			Emprisonnement (3 mois max.) – Suspension du permis (5 ans max.) – Obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière – Confiscation du véhicule
Alcoolémie comprise entre 0,5 et 0,79 g/litre de sang	3 points	135 €	90 €	375 €	Suspension du permis (3 ans max.) et immobilisation du véhicule
Alcoolémie > ou = à 0,8 g/litre de sang	6 points	Amende fixée par le tribunal (jusqu'à 4 500 €)			Emprisonnement (2 ans max.) – Suspension (5 ans max.) ou annulation (3 ans max.) du permis

(*) 3 points pour les conducteurs ayant le permis de conduire depuis moins de 2 ans.

UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE

Souvenirs de captivité (suite)

Samedi 4 octobre 1941

Je reçois une lettre de Suisse de Léon, un des évadé. Chaque jour, il faut aller faucher de la verdure en arrivant le matin.

Mercredi 8 octobre 1941

Nous allons à la gare livrer des patates et nous chargeons un wagon. Il faut conduire le fumier. Nous commençons à cueillir des pommes.

Trois camarades de Göggingen s'évadent.

Le 12 octobre, c'est le jour de notre anniversaire de mariage.

Mardi 14 octobre 1941

Le froid arrive et la première neige est là.

Je reçois une lettre de France.

Nous cueillons les pommes, tuons le cochon, conduisons le fumier aux champs. Il faut battre à la machine. Nous rentrons les betteraves.

Il y a encore des évadés.

Le 24, il neige et il fait plus froid. Nous faisons du bois pour nous. Je fais du cidre.

Notre gardien doit partir.

Samedi 1^{er} novembre 1941

Il y a seize centimètres de neige.

Nous faisons cuire les patates et nous les mettons en silos afin qu'elles ne pourrissent pas.

Cela sert à nourrir les cochons. J'effectue divers travaux à la maison. Je scie du bois.

Dimanche 9 novembre 1941

Je raccommode mon pantalon et mes souliers. Je bêche le jardin, puis nous semons du blé pendant plusieurs jours.

Dimanche 16 novembre 1941

Il y a une amélioration du temps. C'est l'été de la Saint-Martin. Je fends le bois et je range les fagots. Nous faisons pendant trois jours le battage avec une grosse machine.

Nous sommes bien nourris. Le dimanche soir, nous faisons le repas au commando.

Samedi 6 décembre 1941

C'est la Saint-Nicolas. Il ne fait pas très froid.

Nous devons répandre le fumier.

La nouvelle nous parvient que le Japon rentre en guerre contre les Etats-Unis.

Le 11, nous avons un contrôle au commando.
Pendant ces jours d'hiver, nous travaillons au bois toute la journée.

Mercredi 24 décembre 1941

J'ai le cafard. Nous avons reçu des gâteaux et un petit fût de bière. On installe le sapin de Noël.

Les 25 et 26 décembre, nous ne travaillons pas. Je bouquine.
Nous arrivons au 31 décembre. Je me contente de soigner les animaux. Nous n'avons pas de messe de minuit, car le prêtre est prisonnier.

Jedi 1^{er} janvier 1942

Nous avons trente centimètres de neige et les températures sont poaires avec -25° . Je m'occupe à l'écurie afin de rester à l'intérieur.
Je répare la machine à coudre ce qui me permet de fabriquer des chaussons pour les enfants.
Je réalise divers travaux, je soigne les animaux.
Je me planque comme je peux !

Dimanche 1^{er} février 1942

La neige atteint maintenant soixante centimètres de hauteur. Nous allons déblayer la route avec moins 30° . Je bricole mes savates pour protéger mes pieds du froid. Nous tuons le cochon.
Les plus vieux villageois sont maintenant mobilisés. Le froid diminue et la neige glisse des toits. Nous l'enlevons avec une schlitte pour l'amener à la rivière.

Dimanche 1^{er} mars 1942

Le froid est encore présent au début du mois. Il s'amenuise progressivement. On commence vers le 25 à conduire le fumier. Nous réparons nos savates. Avec Moulin, nous fabriquons des corbeilles avec du noisetier. Il les vend ensuite dans le village.

Nous recevons le 30 mars, un colis des évadés, envoyé de la Savoie le 6 : une boîte de blé qui sent la souris, un pantalon que nous avons démonté pour voir si il y avait des secrets, et un fromage. Il avait aussi un plan d'évasion écrit sur des feuilles de papier de cigarettes avec une boussole dans la boîte de confiture à double fond.

Mercredi 1^{er} avril 1942

Nous ne travaillons pas le vendredi Saint et le lundi de Pâques. Je reçois un paquet de Paul Baland qui est au camp de la Croix Rouge et qui a la charge de répartir les colis.
Certains jours, le froid se fait toujours vif malgré le début du printemps.
Nous épandons le fumier dans les champs et les prés. Une vache et un cheval ont péri.

J.C.

A suivre...

